



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0023

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon -
Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0023**

commission principale :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon a été constitué en décembre 1991. Il a pour objet la réalisation d'un axe routier entre Lyon, les principales villes du sud du Massif central et Toulouse, au service du développement et de l'aménagement du territoire.

Le syndicat mixte est composé de 4 régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes), 8 départements (Aveyron, Haute-Garonne, Haute-Loire, Loire, Lozère, Rhône, Ardèche, Tarn) et 7 villes ou agglomérations (Albi, Mende, Saint Etienne, Toulouse, les Communautés d'agglomération du Grand-Rodez et du Puy en Velay, et la Communauté urbaine de Lyon).

Le syndicat mixte est présidé par le Président de la Région Midi-Pyrénées. Son bureau comprend un représentant de chacun des 19 membres du comité syndical. La Communauté urbaine de Lyon y est représentée par un membre titulaire et un suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Luc Da Passano en tant que titulaire et monsieur Bruno Lebuhotel en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.